



# Je pense sincèrement que vous êtes une association fondamentalement dangereuse et extrémiste

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 21 juillet 2008

---

Plus j'entends parler de vous, et plus j'ai peur. je pense sincèrement que vous êtes une association fondamentalement dangereuse et extrémiste.

Quel mal y a t il a voir une photo avec qq qui tien une cigarette ou un cigare ? Quel mal y a t il a voir un magazine sur les cigares etc .

Etes vous si frustrés que cela ou finalement, l'extrémisme voire le fascisme intellectuel a t il encore de beaux jours devant lui ?

Votre attitude staliennne fait montre de votre étroitesse d'esprit et de culture.

Je conçois que l'on ne fume pas dans un bar ou un restau, mais il y a des limites à la bêtise que vous franchissez allègrement.

Qu'attendez vous pour demandez la peine de mort pour les revendeurs de tabac, ou les fumeurs ?

Franchement vous me dégoutez.

Bien a vous

## Réponse :

Le ton et l'utilisation de comparaisons totalement irréalistes rappelant des crimes contre l'humanité ne peuvent que discréditer celui qui les emploie. Ils permettent une nouvelle fois de vérifier la loi de Godwin .

Nous nous bornerons donc à respecter une totale neutralité dans la réponse qui, elle, sera argumentée.

## **Un problème de santé publique d'une envergure sans précédent**

- 66.000 victimes directes du tabagisme chaque année en France : plus personne ne conteste aujourd'hui les chiffres fournis par Catherine Hill et son équipe d'épidémiologistes de l'Institut Gustave Roussy à Villejuif.
- 13.5 millions de fumeurs parmi 62 millions de français, soit 22% de la population. 600.000 décès chaque année en France parmi lesquels plus de 22% sont donc des fumeurs, ce qui représente approximativement 135.000 fumeurs décédés chaque année. C'est donc, en France, 1 fumeur sur 2 tué par le tabac. (66.000 sur 135.000)
- Le tabagisme passif tue aussi les non-fumeurs : Les enquêtes les plus optimistes situent le nombre de ces décès à 1114, l'académie de médecine déterminait en 1997 ce nombre à 2.500 et le groupe de travail du Professeur Dautzenberg, en 2001, à 3.000.

**Le tabagisme, phénomène de société entretenu par ceux qui engrangent des bénéfices colossaux au détriment de la santé publique :** 5 générations victimes de la plus grande campagne de marketing jamais organisée au monde. L'industrie du tabac a régné pendant tout le vingtième siècle sur la mode, la presse, le sport, la défense nationale, le cinéma & bref, sur le quotidien de chaque français, au point que « ne pas fumer » était devenu ringard. Ce phénomène a été relayé par la dépendance financière de l'État qui s'était arrogé le privilège de la distribution très rémunératrice de cette drogue et par la dépendance physique et culturelle des non-fumeurs qui, en réalité, étaient tous des fumeurs passifs.

**Simone Veil, puis Claude Évin réagissent :** Les premières enquêtes prouvant la dangerosité du tabac incitent Simone Veil à organiser la protection de ceux qui souffrent, parce que cela rejaillit sur leur santé, du tabagisme passif. Un des axes du dispositif légal mis en place cherche à réduire l'influence du marketing dans la consommation du tabac. Les dispositions de la loi du 9 juillet 1976 commençaient ainsi : « Il ne peut être fait de propagande ou de publicité en faveur du tabac et des produits du tabac ». Claude Évin dans la loi du 10 janvier 1991, transférée aujourd'hui dans le code de la santé publique, proscriit à nouveau « la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac ». Il détaille avec beaucoup de précision le contour de cette interdiction et incite la société civile à s'engager dans cette campagne, en donnant aux associations habilitées le soin « d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions aux dispositions [de la dite loi] ». Malheureusement, le ministère public s'estime alors, à tort, exonéré de cette mission et les agents chargés de la coercition occultent totalement le contenu de cette loi.

**Douze années perdues :** Jusqu'au 24 mars 2003, date de l'annonce du plan cancer par le chef de l'État, les méfaits du tabagisme passif étaient encore contestés par l'opinion publique. Jusqu'à cette date, les plus hauts responsables minimisaient, contre l'évidence même, les risques et les effets connus de cette drogue qui, à elle seule, tuait plus de français que l'addition de tous les autres fléaux évitables de santé publique. Jusqu'à cette date, le principe contenu dans les attendus de la loi (nul ne doit pouvoir être confronté au tabagisme contre son gré) était inversé dans tous les lieux à usage collectif où la norme était « fumeurs, avec un petit coin non protégé réservé aux non-fumeurs ». La loi, encore à ce jour, « permet aux chaînes de télévision de retransmettre des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée », et tous les autres médias, jusqu'au 24 mars 2003, s'autorisaient à prolonger illégalement cette promotion légale du tabac.

**Les dernières vraies raisons du maintien à haut niveau du fléau de santé publique que représente le tabagisme :** Maintenant que l'opinion publique a pris conscience de la nécessité d'être réellement protégée contre le tabagisme passif, qu'elle le réclame majoritairement (8 français sur 10) et qu'elle l'a obtenue le 1er janvier 2008, demeure cependant la menace latente de la résurgence du tabagisme « phénomène branché de société » ou « droit au risque chez les plus jeunes ». C'est dans cet esprit que naissent de nouvelles modes comme les café-chicha ou de nouveaux produits comme les cigarettes aromatisées. Ces deux modes nouvelles ne sont en réalité qu'un des nombreux objectifs mercatiques développés pour arriver à initier puis à fidéliser les plus jeunes à la pratique du tabagisme.

**L'action de DNF :** DNF a pris une part prépondérante dans la préparation du décret du 15 novembre 2006, puis dans l'accompagnement des mesures prises le 1er février 2007 et le 1er janvier 2008. DNF a également participé depuis 4 ans à la mise en évidence des moyens détournés que l'industrie du tabac avait mis et mettait en place pour maintenir l'image sociale valorisante du tabagisme face à la volonté affirmée de l'État, de l'Europe et de l'OMS de « dénormaliser » cette pratique. Les vecteurs nouveaux de communication comme la chicha, les cigarettes électroniques ou les cigarettes aromatisées ne représentent cependant que la face visible du colossal iceberg qui accompagne la communication de l'industrie du tabac depuis le début du 20ème siècle. DNF s'y est donc attaqué depuis 5 ans déjà. Ainsi, la presse écrite nationale a, dans un premier temps, contesté le bienfondé du démantèlement de son action promotionnelle pour le tabac, mais a bien dû petit à petit se ranger aux décisions de justice qui, tant en appel qu'en cassation, ne cessaient de confirmer et même d'amplifier les condamnations dont elle était l'objet. Des sites Internet, les uns après les autres, ont été condamnés ou ont, aux termes d'accords amiables, supprimé de leurs lignes toute évocation favorable au tabac.

**L'action de DNF n'est que l'expression française d'une politique mondiale de protection de la santé publique :**

## **Je pense sincèrement que vous êtes une association fondamentalement dangereuse et extrémiste**

Y demeurent cependant fermement opposés une poignée de clubs d'amateurs de cigares, souvent coachés par des journalistes. Ils voudraient, au nom de la liberté de la presse et en s'abritant derrière des notions confuses d'hédonisme, de refus de l'hygiénisme et de droit à échanger sur leur passion, s'arroger le droit de convertir le reste de la population tout en continuant à minimiser la réalité du problème de santé publique et même en prétendant quelquefois que le cigare n'est pas dangereux pour la santé. DNF, qui compte parmi ses fidèles lecteurs de très nombreux fumeurs, reconnaît à ces quelques passionnés de cigare le droit de goûter à un plaisir dangereux, d'échanger sur ce thème et de se réunir pour en parler entre eux autant qu'ils le souhaitent. DNF ne leur reconnaît cependant pas le droit de faire du prosélytisme ni de contrecarrer illégalement les efforts importants que les pouvoirs publics déploient enfin pour éviter aux plus fragiles de rentrer dans la spirale infernale de la dépendance au tabac.